

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°44-2013/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Commune de Farino	1

DÉLIBÉRATION**approuvant le plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino mis en élaboration****L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud ;

Vu la délibération n°5-2010/APS du 25 mars 2010 portant mise en élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino ;

Vu la délibération n°22-2013/APS du 20 juin 2013 rendant public le plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino mis en élaboration ;

Vu la délibération n° 27/2013 du conseil municipal de la commune de Farino du 8 novembre 2013 proposant à l'assemblée de la province Sud l'approbation du plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 12 septembre 2013 ;

Vu l'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud du 28 novembre 2013 ;

Entendu le rapport n°45-2013 de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 10 décembre 2013 ;

Vu le rapport n° 1882-2013/APS/DFA/SU du 19 septembre 2013,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino est approuvé.

ARTICLE 2 : Le plan d'urbanisme directeur de la commune de Farino comprend les pièces suivantes :

- le rapport de présentation ;
- le règlement traduisant les prescriptions associées à l'occupation des sols, dont le cahier des prescriptions architecturales ;
- les documents graphiques révélant les zonages ;
- les servitudes et les documents graphiques associés, révélant notamment : la délimitation des zones inondables, les servitudes électriques et de télécommunication, les servitudes d'environnement, les servitudes de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable ;
- les annexes, comprenant notamment : la carte des pentes, les cartes des futurs projets de périmètre de protection des eaux, le cahier des recommandations architecturales et paysagères, un document graphique qui révèle les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les zones à probabilité amiantifères.

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet, pendant un mois, d'un affichage en mairie de Farino.

ARTICLE 4 : Le plan d'urbanisme directeur approuvé de la commune de Farino est mis à la disposition du public à la mairie de Farino ainsi qu'au service de l'urbanisme de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud.

ARTICLE 5 : La présente délibération est transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à la commune de Farino et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.